

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE DE BOVES

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION ALLEE N°1
APPROBATION

PLAN DE ZONAGE

Février 2025

Echelle : 1 / 2700

LEGENDE

Zonage

ZONAGE

- UA : Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat
- UB : Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat
- UE : Zone urbaine à vocation principale d'équipements
- UI : Zone urbaine à vocation principale d'activités
- UG : Zone urbaine à vocation principale d'habitat, correspondant au secteur de la falaise
- 1AUA : Zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nx : Secteur naturel comprenant l'emprise de la SECODE ainsi que le site de projet.
- Nz : Secteurs naturels protégés

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Patrimoine bâti à préserver
- Nouvelles constructions
- Marge de recul imposée aux constructions de 60 mètres minimum par rapport à l'axe de la RD934
- Marge de recul imposée aux constructions de 35 mètres minimum par rapport à l'axe de l'A29

LES EMPLACEMENTS RESERVES :

- Liaison de désenclavement (10m de largeur) - 2 541 m² (Bénéficiaire : Commune).
- Protection et aménagement des abords de la falaise - 10 812 m² (Bénéficiaire : Commune).
- Création d'un parking pour le cimetière Saint-Nicolas - 1 049 m² (Bénéficiaire : Commune).
- Création d'un parking pour le cimetière Notre-Dame - 3 228 m² (Bénéficiaire : Commune).
- Extension de la crèche - 486 m² (Bénéficiaire : Commune).
- Accès SECODE - 5 329 m² (Bénéficiaire : SECODE).
- Extension de l'école + aire de stationnement - 1 989 m² (Bénéficiaire : Commune).
- Création d'un parking poids lourds - 20 620 m² (Bénéficiaire : Amiens Métropole).
- Implantation de la station de refoulement - 221 m² (Bénéficiaire : Amiens Métropole).

LES ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI A PRESERVER :

- Moulin.
- Ancienne chapelle Notre-Dame du Bon Secours.
- Mémorial du bois de Gentelles.

